



MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE

EDITO

Finances publiques

Maîtrise des dépenses



Le 25 juin dernier, le Premier ministre a indiqué que « la maîtrise des comptes publics est une nécessité pour réussir le redressement du pays dans la justice [...] Pour les collectivités territoriales, un effort identique à celui de l'Etat sera mis en œuvre sur les concours financiers dès 2013. »

Suite à la réunion du Comité directeur de l'AMF, le 28 juin dernier, nous avons rappelé que les maires et présidents de communautés de France sont conscients de la gravité de la situation économique et financière du pays et prêts à apporter leur contribution à l'effort de maîtrise de la dépense publique. Toutefois, cette contribution doit être fixée dans le cadre d'un véritable pacte de confiance négocié, fondé sur un diagnostic, des objectifs et des politiques partagés, qu'ils ont à maintes reprises appelé de leurs vœux.

Ce pacte devra prendre en compte notamment les contraintes financières qui pèsent sur les collectivités - le gel des dotations de l'Etat étant déjà une réalité - la nécessité d'assurer des services publics de proximité de qualité et la préservation de leurs capacités d'investissement, faute de quoi l'économie locale et nationale serait dangereusement dégradée, avec des conséquences très préoccupantes sur l'emploi.

En ce qui concerne la compensation des exonérations et dégrèvements accordés par l'Etat aux contribuables locaux, l'AMF sera particulièrement vigilante : l'Etat doit continuer à assumer dans leur intégralité les conséquences des décisions qu'il prend en la matière. Il doit également maintenir son effort en faveur des collectivités les plus défavorisées, notamment au travers des dotations de solidarité rurale et urbaine.

JACQUES PÉLISSARD

LA VIE DE L'AMF

Évolution des effectifs territoriaux

En réaction à l'audit de la Cour des comptes qui évoque l'augmentation des effectifs territoriaux, l'AMF et l'AdCF ont souhaité rappeler l'engagement des communes et des communautés à concilier une offre de services publics de qualité, avec l'objectif de maîtrise et d'optimisation de leurs dépenses. Les communes et les communautés jouent en effet un rôle essentiel en cette période de crise. Le bloc communal a d'ailleurs réussi à maintenir, voire à améliorer, un niveau de service aux habitants de qualité, tout en ayant fait face à l'inflation des normes, à la transformation des politiques de proximité dans de nombreux domaines (environnement, économie...) et aux nouvelles demandes sociales.

Mutualiser les services

Les collectivités sont en outre très sollicitées par l'Etat dans les domaines qu'elles partagent avec lui (emploi, logement, santé, sécurité, état civil, etc.). Cela ne peut pas être sans incidences sur les effectifs. L'AMF et l'AdCF tiennent à rappeler que les effectifs dans les communes et les intercommunalités se sont stabilisés dès 2009 et que les derniers chiffres [1] montrent une diminution des recrutements en 2011. Cette maîtrise des effectifs n'aurait pu avoir lieu si les élus locaux n'avaient pas engagé, depuis plusieurs années, une réflexion et une démarche d'optimisation des modes de fonctionnement et d'organisation de



leurs services, ce qui nécessite forcément du temps. L'approfondissement de l'intercommunalité entre 2002 et 2007 a joué en cela un rôle moteur et le développement des mutualisations de services et de personnels, en est une parfaite illustration. La sécurisation du régime juridique de ce mode d'organisation des services, par la loi RCT, sollicitée par l'AdCF et l'AMF dès 2006 et l'achèvement de la carte intercommunale d'ici 2014 permettront de prolonger ce mouvement.

Bien sûr, les efforts de maîtrise des effectifs doivent se poursuivre. Cela implique, pour l'Etat, d'alléger véritablement les normes qu'il impose aux collectivités, dans le cadre d'un véritable dialogue partenarial et, pour les élus, d'accroître la mutualisation de leurs services et de leurs personnels. L'AMF et l'AdCF en sont parfaitement conscientes. C'est d'ailleurs pour les y encourager et donner des pistes d'action en ce sens qu'elles organisent en commun le 11 septembre prochain une Rencontre-débat sur le thème : « Comment réussir la mutualisation des services ? ».

[1] Source AcoSS - Urssaf

LA VIE DE L'AMF

**Dialogue
Gouvernement**
P.2

PARTENARIATS

**Environnement
Déchets sauvages**
P.3

PRATIQUE

**Logement
Habiter mieux**
P.5

BLOC NOTE

**Culture
Décentralisation**
P.6



Création de l'Agence de financement

A l'occasion d'un colloque organisé le 23 mai à l'Association des maires de France, sept présidents d'associations nationales d'élus ont appelé le gouvernement à déposer le texte de création de l'Agence de financement des investissements locaux. Le Président de la République a répondu à cet appel en adressant un courrier au président de l'AMF, dans lequel il indique que « cette initiative mérite la plus grande attention » et invite l'Association d'étude pour la création de l'Agence (AEAFCL) à se rapprocher « dans les meilleurs délais » des services des ministères concernés afin « d'en examiner la faisabilité et les modalités concrètes de mise en œuvre ». Le projet d'Agence atteint aujourd'hui sa maturité. Dans l'attente d'une décision du gouvernement de dépôt devant le Parlement du texte de loi créant l'Agence,

l'AEAFCL en rédige actuellement les statuts. En parallèle, les promoteurs du projet français ont reçu à l'AMF les directeurs généraux des agences publiques danoise, finlandaise, néerlandaise et suédoise ainsi qu'un représentant de l'Association britannique des collectivités, qui porte également un projet d'agence anglaise. Des échanges d'expériences relatifs aux modalités de constitution des agences existantes ont permis d'alimenter les projets français et anglais. Les agences nordiques ont proposé à l'AEAFCL ainsi qu'à l'Association britannique des collectivités de s'associer à leurs travaux dans le cadre d'un réseau d'échanges européens. Cette coopération vise à renforcer l'expertise commune et à faire reconnaître l'efficacité de ce modèle, qui a fait ses preuves dans de nombreux pays européens.

Rencontres ministérielles

Afin de faire un tour d'horizon des futurs dossiers à traiter en commun, Jacques Pélissard a rencontré ces dernières semaines, en tant que président de l'AMF et accompagné d'une délégation d'élus de l'association, Marylise Lebranchu, ministre de la Réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique, Manuel Valls, ministre de l'Intérieur, Vincent Peillon, ministre de l'Education nationale, François Lamy, ministre de la Ville, et Fleur Pellerin, ministre des PME, de l'innovation et de l'économie numérique.

Des rencontres sont également prévues avec Cécile Duflot, ministre de l'Egalité des territoires et du logement, Dominique Bertinotti, ministre de la Famille, Pierre Moscovici, ministre de l'Economie et des finances, Jérôme Cahuzac, ministre du Budget, et Delphine Batho, ministre de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie.

Par ailleurs, le Premier ministre a annoncé qu'il recevrait les associations d'élus d'ici fin juillet.

Lors de l'entretien avec Vincent Peillon, le ministre a confirmé son souhait de revenir à une semaine scolaire de 4 jours et demi pour 2013 mais il a convenu de la nécessité d'une concertation poussée avec les maires pour sa mise en œuvre effective. Il a également évoqué le projet de loi d'orientation et de programmation pour cinq ans qui devrait permettre de donner plus de visibilité aux élus sur le moyen terme et qui prendra notamment en compte la spécificité des territoires ruraux. D'autres sujets importants ont été évoqués : la scolarisation des enfants de moins de 3 ans dont le taux a diminué fortement et qu'il faudrait renforcer, la formation des enseignants, notamment dans la perspective de développement du numérique.

Les représentants de l'AMF ont insisté pour que l'Etat considère les maires comme des acteurs à part entière du système éducatif en raison de leur implication non seulement dans le fonctionnement matériel de l'école mais aussi dans toutes les actions locales connexes et menées en articulation avec la politique éducative.

EN BREF

Contribution sur l'eau

La Commission européenne a lancé une consultation en vue du plan européen de sauvegarde des ressources en eau qu'elle proposera fin 2012. Dans sa contribution, la Maison européenne des pouvoirs locaux français (MEPLF) émet des recommandations notamment pour mieux gérer les flux des bassins hydrographiques, prévenir et gérer les sécheresses et les inondations, prendre des mesures incitatives pour améliorer la durabilité de la gestion de l'eau ou encore proposer des instruments économiques. www.pouvoirs-locaux-francais.eu

Conférence sociale

Invitée à la grande Conférence sociale réunie les 9 et 10 juillet, l'AMF a participé aux tables rondes : « Développer l'emploi, et en priorité l'emploi des jeunes » et « Moderniser l'action publique avec ses agents ».

Rencontres à l'AMF

Un débat est organisé par l'AMF et l'AdCF le 11 septembre prochain pour faire le point sur les

pratiques actuelles en matière de mutualisation des services et leurs impacts en termes d'effectifs et de coûts. Une rencontre technique sur le thème de l'Open Data (ouverture des données publiques) organisée avec la mission ETALAB, est également prévue à la rentrée, pour éclairer les élus sur le concept et en évaluer les enjeux en termes de démocratie locale, de développement et d'innovation.

L'AMF s'engage en faveur du monde rural

A l'issue d'un débat sur « Demain, quel monde rural ? » le 4 juillet dernier, l'AMF a tenu à réaffirmer dans une contribution le rôle essentiel des territoires ruraux dans une société en mutation. Ce texte rappelle notamment la nécessité de l'égalité de traitement entre tous les territoires, d'un maillage territorial dense de services à la population et de la mise en œuvre de la solidarité nationale pour l'accès au très haut débit, aucun territoire ne pouvant rester en dehors de cette évolution. Retrouvez l'intégralité de la contribution sur www.amf.asso.fr

ENVIRONNEMENT

VACANCES PROPRES



La campagne Vacances Propres 2012 a été lancée le 20 juin dernier par l'association Progrès et environnement et l'AMF. Lutter contre les déchets abandonnés dans la nature, c'est-à-dire les déchets sauvages, est

la mission principale de Vacances Propres. Son objectif est d'inciter les citoyens aux « Gestes propres » et aux « Gestes de tri » par la pédagogie et la communication. Grâce à cette campagne, les communes collectent 50 000 tonnes de déchets par an. Aujourd'hui, les collecteurs et sacs Vacances Propres sont présents dans près de 1 000 communes et sites de loisirs ou autres communes soucieuses d'agir en amont contre les déchets sauvages. Chaque année, environ 2,5 millions de sacs Vacances Propres sont utilisés et de plus en plus de collectivités locales luttent contre les déchets sauvages.

CONTACT www.vacancespropres.com

challenge en 1937 pour « inciter les communes françaises à pallier les carences de l'Etat en matière d'équipements sportifs ». Deux catégories de lauréats ont été récompensées : Hagetmau (Landes) triomphe pour les villes de moins de 20 000 habitants et Albi (Tarn) a remporté le prix pour celles de 20 000 à 100 000 habitants.

TÉLÉTHON

MOBILISATION GÉNÉRALE

La 26e édition du Téléthon se déroulera cette année les 7 et 8 décembre avec le partenariat de l'AMF. Chaque année depuis 1987, l'AFM Téléthon récolte les dons des Français qui souhaitent financer la recherche. Les dons des éditions précédentes ont permis l'identification des gènes responsables de centaines de maladies et le développement de thérapies innovantes. Les communes qui souhaitent participer aux festivités qui accompagnent chaque année le Téléthon et réunir des dons pour l'association peuvent se rendre sur le site internet qui leur est dédié : <http://coordination.telethon.fr/>

SANTÉ

SENTEZ-VOUS SPORT



Du 19 au 23 septembre prochain, l'opération « Sentez-vous sport 2012 » incitera la population à pratiquer une activité physique de manière régulière, à partir

des thématiques du sport en club, en entreprise, à l'école et dans l'enseignement supérieur. Les communes pourront en demander le label en respectant le cahier des charges. Parrainée par les collectivités locales, le Comité olympique, les clubs sportifs, la manifestation s'inscrit dans les engagements du ministère de la Santé face aux défis de santé publique. Les élus intéressés peuvent se rapprocher du Comité national olympique sportif.

CONTACT francoisgrosvalet@cnoisf.org

INNOVATION

PRIX TERRITORIAUX 2012

Les prix territoriaux, lancés en 2000 par la Gazette des communes et la GMF, récompensent les réalisations innovantes et les bonnes pratiques qui permettent d'améliorer

la qualité du service public en impliquant de façon transversale plusieurs métiers et services. L'AMF parraine ce concours, ouvert à toutes les collectivités territoriales. L'action présentée doit être déjà en place et avoir fait l'objet d'une évaluation pour mesurer l'impact du service rendu. Dossier d'inscription en ligne à compléter au plus tard le 20 septembre sur www.prix-territoriaux.fr.

CONTACT nadia.zimmer@groupeamf.fr
Tél : 01 40 13 36 16

SPORT

CHALLENGE DE LA VILLE LA PLUS SPORTIVE

Le 7 juin dernier a eu lieu la remise des prix 2012 des villes les plus sportives. Jacques Goddet, fondateur de l'Equipe, avait créé ce

PALMARÈS

PRIX DE LA PRESSE TERRITORIALE

Les résultats des prix de la presse territoriale, opération parrainée par le réseau de communicants Cap'com en partenariat avec l'AMF pour récompenser les meilleures publications locales, sont désormais consultables sur le site <http://prix.cap-com.org>. À noter, le grand prix de la presse territoriale a été décerné cette année au Conseil général de Loire-Atlantique pour sa publication Loire Atlantique Magazine.

CONTACT www.cap-com.org

AGENDA

17 JUILLET

- Rencontre des présidents de l'AMF, l'AdCF, l'ACUF et l'AMGVF
- Rendez-vous avec Cécile DufLOT, ministre de l'égalité des territoires et du logement *
- Rendez-vous avec Delphine Batho, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie *

18 JUILLET

Rendez-vous avec Dominique Bertinotti, ministre chargée de la famille *

30 AOÛT

Rendez-vous avec Jérôme Cahuzac, ministre chargé du budget *

* Présence de Jacques PéLissard, président de l'AMF

Textes officiels



PLAN CANICULE MISE EN ŒUVRE

Activé chaque année du 1er juin au 31 août, le système d'alerte canicule et santé permet d'identifier les vagues de chaleur qui présentent un risque majeur pour la santé. Les trois niveaux du plan sont rappelés dans cette instruction ministérielle : niveau de veille saisonnière, niveau de mise en garde et actions (MIGA) et niveau de mobilisation maximale. Le déroulement d'une journée d'alerte type est présenté en cas de survenue d'une vague de chaleur, notamment l'organisation du circuit de l'information entre les acteurs impliqués par la gestion de ce phénomène. A cet effet, le maire est tenu d'instituer

un registre pour recenser les personnes âgées et les personnes handicapées de sa commune vivant à domicile, à leur demande ou à la demande d'un tiers (parent, voisin, médecin) à condition que la personne ne s'y soit pas opposée. Un kit de communication comprenant des communiqués de presse thématiques ainsi que des supports de communication a été envoyé aux chargés de communication des ARS et des préfetures sous forme dématérialisée (disponible sur le site du ministère des Affaires sociales et de la santé : www.service-public.fr).
Référence : Instruction ministérielle du 9 mai 2012



EMPRUNTS STRUCTURÉS AVIS DE LA CRC AUVERGNE

Dans un avis du 31 mai 2012 relatif au budget 2012 de la commune de Sassenage, la Chambre régionale des comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes saisie par le préfet de l'Isère considère que la créance correspondant aux intérêts de deux prêts structurés n'est pas une dépense obligatoire pouvant faire l'objet d'une inscription d'office au budget communal par le préfet. La chambre ne se prononce pas sur la validité de la créance car cela ne relève pas de sa compétence, mais constate que l'assignation de la Banque Dexia par la commune de Sassenage, qui remet en cause la validité des contrats de prêts, est une contestation sérieuse de la créance dans son principe et dans

son montant. La commune argue de l'existence d'erreurs et d'omissions dans le contrat et notamment dans le calcul du TEG. Dès lors qu'il existe une contestation sérieuse, la Chambre est dans l'obligation de rejeter la demande d'inscription d'office. La commune a d'ailleurs inscrit les sommes au budget et consigné celles-ci, garantissant ainsi la sincérité budgétaire et se prémunissant de toute contestation relative au défaut d'équilibre réel. Cet avis, portant sur la sincérité et l'équilibre du budget communal, ne préjuge en rien de la décision du tribunal de grande instance de Nanterre à venir sur le fond du dossier. Voir note sur www.asso.fr/ref/BW11356



RISQUES D'INONDATION CRITÈRES NATIONAUX D'ÉVALUATION

Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive inondation, déjà en cours aujourd'hui, et afin de déterminer des territoires à risques d'inondation importants (TRI), qui appellent un niveau de protection élevé dans des espaces bien supérieurs à l'échelle communale, un arrêté en date du 27 avril 2012 vient préciser les critères nationaux à prendre en compte prioritairement pour évaluer les risques. Il s'agit des conséquences potentielles des inondations sur la santé humaine, l'environnement, les biens, le patrimoine

culturel et l'activité économique. A partir de l'évaluation du risque, les préfets de bassin, en associant les collectivités territoriales, vont devoir décliner les critères nationaux pour établir les TRI en tenant compte des particularités locales. Une note intitulée « un nouveau cadre pour la prévention et la gestion du risque inondation » est accessible sur le site Internet de l'AMF www.amf.asso.fr Réf BW 10758.
Référence : Arrêté du 27 avril 2012 pris en application de l'article R.566-4 du code de l'environnement (JO du 10 mai 2012)



FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS

Attendue depuis la parution du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, la circulaire d'application est enfin publiée. Elle rappelle l'architecture générale retenue par le décret à savoir deux modes alternatifs selon le type de garantie (maintien du salaire ou complémentaire santé) : la labellisation, c'est-à-dire le financement partiel d'un contrat, choisi par l'agent parmi ceux proposés par les mutuelles ou assurances et figurant sur une liste arrêtée au niveau national, ou le conventionnement, c'est-à-dire le financement partiel d'un

contrat propre à la collectivité et exécuté par un prestataire, sélectionné après une mise en concurrence. Ce deuxième mode est ouvert aux centres de gestion qui pourront donc mutualiser les besoins de différentes collectivités. Le premier mode sera actif au plus tôt le 31 août 2012, date à partir de laquelle les contrats pourront être labellisés. Enfin, la circulaire traite du cas des collectivités qui auraient adopté un dispositif non conforme à celui décrit ci-dessus (financement indirect par le biais d'un comité ou d'une amicale du personnel notamment).
Référence : circulaire NOR RDFB1220789C du 25 mai 2012

Programme « Habiter mieux »

Près des deux tiers des 4 millions de ménages en situation de précarité énergétique sont des propriétaires âgés aux revenus modestes.

Aussi, un programme national d'aide à la rénovation thermique de logements privés, dénommé « Habiter Mieux » a été confié à l'Agence nationale de l'Habitat (Anah), pour permettre la réalisation de travaux et améliorer d'au moins 25 % la performance énergétique. Les ménages bénéficiaires de ce programme (environ 300 000) vont pouvoir disposer de l'assistance d'un opérateur (du diagnostic jusqu'au montage financier) afin de cibler les travaux les plus efficaces en termes d'économie d'énergie. Ce dispositif repose sur la conclusion d'un partenariat Etat – collectivités locales pour permettre l'engagement des crédits, via la signature d'un contrat local d'engagement (CLE), élaboré sous l'autorité du préfet, associant également des

acteurs comme la MSA, la CAF, PROCIVIS, les fournisseurs d'énergie, les Adil,... Par la suite, le programme se déclinera sur les territoires via les services déconcentrés de l'Etat, et ensuite par les communes et leurs groupements dès qu'elles en auront eu connaissance. Des moyens ambitieux (près de 1,35 milliards d'euros) étant consacrés par les partenaires à ce programme « Habiter mieux », celui-ci peut donc être largement sollicité. Cécile Duflot, ministre de l'Egalité des territoires et du logement, l'a rappelé récemment, ce programme est sous utilisé car peu connu. Un effort de communication est donc nécessaire pour valoriser cette action en faveur des ménages. Les élus peuvent y contribuer s'ils le souhaitent.

CONTRATS AIDÉS EN AUGMENTATION

Par une lettre du 13 juin 2012, le ministre du Travail a informé les préfets de région que le gouvernement mobilise 60 000 CUI-CAE pour le secteur non marchand, qui s'ajoutent aux 115 000 prévus pour 2012 (secteur marchand et non marchand).

La durée moyenne des contrats sera de neuf mois et il est demandé qu'une attention soit portée à l'insertion professionnelle des bénéficiaires. De même, le respect des montants financiers octroyés devra être effectif.

Enfin, pour tenir compte des besoins de chaque territoire, les directeurs des Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) sont dès à présents sollicités pour informer la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) de leurs besoins en contrats aidés pour le deuxième semestre.

FPIC 2012 ENQUETE

Pour le bloc communal, l'année 2012 a été marquée par la mise en place d'un nouveau dispositif de péréquation horizontale, dénommé « Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales » (FPIC). Une « clause de revoyure » a été prévue à l'automne prochain, afin de proposer les modifications permettant de réduire les inégalités de ressources entre collectivités. L'AMF entend participer activement à l'amélioration des dispositions régissant ce fonds, afin d'aboutir à une meilleure efficacité et une plus grande équité.

À cet effet, elle propose une enquête approfondie, qui devrait permettre de connaître le ressenti des élus sur l'application du fonds en 2012 et sur les améliorations à y apporter dès 2013. Celles et ceux qui voudront bien répondre au questionnaire pourront ainsi apporter leur contribution à l'amélioration du dispositif.

Voir www.amf.asso.fr

Problèmes de réception TNT

A compter de cet été, suite à la dissolution du GIP France télé numérique, l'Agence nationale des fréquences (ANFR) devient l'interlocuteur pour la gestion des problèmes de réception de la TNT et celle des aides financières à destination des foyers.

Plusieurs centres d'appel sont mis en place : 0970 818 818 (général), 82 71 71 (Polynésie), 28 52 80 (Nouvelle-Calédonie) et une ligne spéciale élus : 01 45 18 72 02.

Voir sur www.amf.asso.fr ou www.anfr.fr

Avenir des centres de tri de déchets

Les centres de tri de déchets d'emballages ménagers ont plus de dix ans et doivent donc faire l'objet de rénovation. De plus, l'extension des consignes de tri des plastiques ajoute des flux de déchets, qui n'étaient pas envisagés lors de leur conception. Afin de déterminer les possibilités d'adaptation du parc existant, l'ADEME conduit une étude sur les caractéristiques de ces équipements. Elle contactera les maîtres d'ouvrage de centres de tri au cours de l'été.

Vademecum CNIL/AMF

La CNIL et l'AMF ont élaboré, en concertation avec le ministère de l'Intérieur, un vademecum relatif à la vidéoprotection des lieux publics, à l'usage des élus. Ce document, qui dresse une liste de dix engagements alliant la sécurité publique aux libertés individuelles, vise à donner des informations au conseil municipal lorsqu'il envisage l'installation de caméras sur le territoire communal. Cette action de sensibilisation s'inscrit dans le cadre d'une convention de partenariat conclue entre la CNIL et l'AMF en juin 2011.

A télécharger sur www.amf.asso.fr / Réf BW11326.



Gares

Le dernier comité national de partage AMF/Gares & Connexions/RFF, qui s'est réuni le 27 juin, a validé plusieurs documents à destination des élus afin de faciliter les projets communs entre les collectivités territoriales et le monde ferroviaire. Il est prévu de préciser le rôle de conciliation de ce comité en cas de blocage au niveau local.



Coup de cœur des mairies de France

La 4e édition du Coup de cœur des mairies de France est lancée. Impulsé par la Fondation RTE en partenariat avec l'AMF, ce concours vise à valoriser les projets de solidarité en territoire rural soutenus par la Fondation RTE. Nouveauté de cette année, le grand public est invité à présélectionner dix projets parmi les projets soutenus par la fondation. C'est aux maires qu'il appartiendra de choisir leur coup de cœur parmi ces dix projets à l'occasion du prochain congrès des maires qui se tiendra du 20 au 22 novembre 2012. Le vote de présélection est ouvert jusqu'au 31 août 2012 sur le site : fondation.rte-france.com



Semaine de la mobilité

Créée par le ministère de l'Écologie, la Semaine de la mobilité aura lieu du 16 au 22 septembre. Elle invite les collectivités locales, les sociétés exploitant un réseau de transport, les entreprises, les associations, les services publics et les établissements scolaires à organiser des événements relatifs à la «mobilité douce». Cette manifestation constitue une occasion idéale pour présenter au grand public des solutions de transport alternatives afin d'avancer sur la voie d'une stratégie européenne de transports plus durables.

CONTACT www.agissons.developpement-durable.gouv.fr



Rencontre culturelle

Les associations nationales d'élus, dont l'AMF, co-organisent, le lundi 16 juillet à Avignon, une rencontre intitulée « Pour une république culturelle décentralisée : l'engagement solidaire des collectivités territoriales – Acte II ». Cet événement intervient après l'acte I qui a eu lieu en juillet 2010 et qui avait fait l'objet de la

signature d'une première déclaration. Pour le programme et les modalités d'organisation de la rencontre : www.fncc.fr.



3es rencontres franco-japonaises

Les troisièmes rencontres franco-japonaises de la coopération décentralisée seront organisées à Chartres, du 28 au 31 août 2012, sous l'égide du ministère des Affaires étrangères et européennes, sur le thème : « Pour répondre à la mondialisation, comment les collectivités territoriales s'organisent ? ».

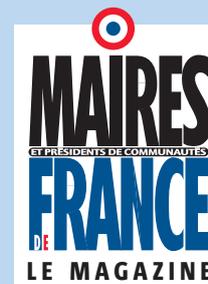
Inscriptions ouvertes en ligne sur <http://chartresinternational.com>



Semaine du goût

Rendez-vous national et annuel, la 23e Semaine du goût aura lieu du 15 au 21 octobre 2012. Cette manifestation valorise l'éducation au goût et le patrimoine culinaire français en fédérant une multitude de manifestations tant nationales que locales à destination du grand public. Les communes souhaitant prendre part à l'opération doivent s'inscrire en ligne pour être référencées sur le site de la semaine.

CONTACT www.legout.com



DOSSIER

Crise sociale : concilier urgence et long terme

TERRITOIRES

Les musées poids financier ou fer de lance des communes ?

INITIATIVES

PV électronique

JURIDIQUE

Les baux de chasse

sur
www.amf.asso.fr
retrouvez toute l'information de l'AMF

53 096 abonnés par jour retrouvent toute l'actualité communale sur

MAIRE *info*
ABONNEMENT GRATUIT

MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE

Supplément au n° 293, 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.

Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15.

Directeur de la publication : Rollon Mouchel-Blaisot - Éditeur : Carine Collard

Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin

Secrétaires de rédaction : Patricia Paoli, Constance Roger. Avec le concours des services de l'AMF - Conception graphique

CREAPRESS - Maquettiste-mise en page : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clary SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements - Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0311G84411 - ISSN 1760-9712.

Crédits photographiques :

© Stéphane Gautier pour l'AMF, p.1

© Gilles Lougassi/Fotolia, p.1

LA VIE DU RÉSEAU

DESIGNATIONS

Conseil national de l'emballage :

Jean-Yves Menou, maire de Ploubezre - 22 ; Roger Le Goff, maire de Fouesnant - 29

Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) :

Patrick Masclat, maire d'Arleux - 59

Comité de concertation Ecoemballages :

Philippe Bodard, maire de Mûrs-Erigné - 49 ; Arielle François, maire de Compiègne - 60

Commission mixte inondations : Paul Raoult, maire de Le Quesnoy - 59

AGENDA DES AD

5 OCTOBRE

- Assemblée générale des maires du Finistère et Carrefour des communes du Finistère

6 OCTOBRE

- Assemblée générale des maires de Haute-Marne
- Assemblée générale des maires du Tarn

11 OCTOBRE

- Assemblée générale des maires de la Drôme

12 OCTOBRE

- Assemblée générale des maires de Seine-et-Marne

13 OCTOBRE

- Assemblée générale des maires des Pyrénées-Orientales
- Assemblée générale des maires de l'Isère
- Assemblée générale des maires de Meurthe-et-Moselle

19 OCTOBRE

- Assemblée générale des maires de l'Ardèche